

---

Adresse de la société populaire de Paimbeuf qui invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les fripons disparaissent du sol de la liberté et que le règne de la vertu soit solidement établi, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Paimbeuf qui invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que les fripons disparaissent du sol de la liberté et que le règne de la vertu soit solidement établi, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 287;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28202\\_t1\\_0287\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28202_t1_0287_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tez ni les clameurs de l'aristocratie agonisante ni les murmures sourds des prétendus modérés qui voudraient la contre-révolution par humanité. Posez la dernière pierre au majestueux édifice que vous avez élevé et vous recevrez le fruit de vos pénibles travaux quand vous entendrez la France proclamer à jamais la gloire de la Montagne et le bonheur de l'univers. Plus de rois, plus de prêtres, plus de nobles. Périssent le crime et le vice ! Que la vertu soit à l'ordre du jour, voilà notre devise ».

## CXVI

[*La Sté popul. de Pleumartin, à la Conv.; 21 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La République vient de triompher des intrigans et des scélérats qui avaient osé tramer la dissolution de la représentation nationale; par votre infatigable activité leurs complots ont été déjoués et ils ont subi le sort qui attend tous les conspirateurs. Restez à votre poste, Représentants, continuez à déployer ce grand caractère qui n'appartient qu'à un peuple républicain, et vous ferez le bonheur des français.

Nous faisons passer au ministre de la guerre 72 chemises, 24 paires de souliers et une paire de guêtres provenant des dons patriotiques de cette commune ».

MARNAY (*présid.*), RIBET (*secrét.*),  
JOURDE (*secrét.*).

## CXVII

[*La Sté popul. de Peyrat, à la Conv.; 20 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Vous avez encore une fois bien mérité de la patrie, Dignes représentants du peuple français, vous dit la société populaire de Peyrat-la-Montagne. Par votre surveillance infatigable vous avez déjoué la conspiration monstrueuse qui s'était tramée contre la représentation nationale et toute la liberté si chérie des français.

En vain les tyrans coalisés se tourmentent en tous sens pour détruire vos glorieux travaux, leurs trames odieuses et leurs trahisons sont des preuves certaines de leur impuissance; tous leurs efforts viennent se briser contre les rochers de la Montagne; ils apprendront par leur propre expérience ces lâches protecteurs des français révoltés, que la honte suit toujours le parti des rebelles et que des républicains sont invincibles quand ils combattent pour leur liberté. Redoublez de soins et de vigilance, mandataires du peuple souverain, de là dépend le salut de la

patrie. La société populaire de Peyrat-la-Montagne vous assure de la plus vive reconnaissance et vous invite à rester à votre poste jusqu'à la destruction entière des tyrans. Ils ne méritent ni paix ni trêve, tous les bons français ont juré leur perte, ils seront fidèles à leur serment.

Vive la Montagne, vive la République une et indivisible ».

DEMALLERET (*présid.*), COULISSON, VERMONTEIL.

## CXVIII

[*La Sté popul. de Paimbeuf, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Mandataires du peuple,

De nouveaux complots ourdis par des hommes dont le patriotisme affecté était d'autant plus dangereux qu'il pouvait plus sûrement tromper le peuple, viennent d'être déjoués par votre courage, votre activité. La surveillance infatigable du Comité de salut public a conjuré les nouveaux dangers dont la République était menacée. Vous avez fait une justice prompte de ces scélérats qui deshonoreraient le nom de citoyen. Courage, Législateurs, frappez et n'épargnez aucun coupable. Que tous les factieux, quelle que soit la part qu'ils ont prise dans la conjuration, tombent sous le glaive de la loi. Que tous les agioteurs apprennent de votre sévérité que le même sort attend ceux qui seraient tentés de les imiter, et que les républicains sont décidés à écraser le reste des insectes du marais qui ne peuvent atteindre à la hauteur de la Montagne. Soyez terribles pour les ennemis de la révolution. Restez à votre poste jusqu'à ce que les fripons disparaissent du sol de la liberté et que le règne de la vertu soit solidement établi sur les bases que votre sagesse a placées. Pour nous, Législateurs, fermes à notre poste nous surveillerons les ennemis du peuple et nous démasquerons les hypocrites qui conspirent sourdement contre la liberté. Ainsi chacun de nous faisant son devoir, le triomphe sera certain et nous jouirons bientôt sous vos auspices des douceurs de l'âge d'or ».

BARIEN (*présid.*), CLERICEAU (*secrét.*), père  
et fils, MORNAY (*secrét.*).

## CXIX

[*La Sté popul. de Pont-Levoy, à la Conv.; 20 germ. II*] (2).

« Législateurs,

La Société populaire de Pont-Levoy a toujours applaudi aux grandes mesures de salut public que les circonstances orageuses où se trouve le peuple français ont rendu nécessaires et dont votre infatigable surveillance a assuré l'exécution et l'application dans toute la République.

Nous avons appris avec indignation qu'une

(1) C 303, pl. 1102, p. 23. Départ. de la Vienne.  
(2) C 303, pl. 1102, p. 24. Ci-devant Peyrat-de-Bellac (H<sup>te</sup>-Vienne).

(1) C 303, pl. 1102, p. 25.  
(2) C 303, pl. 1102, p. 26. Départ. du Loir-et-Cher.